



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **L'assiette volante Sàrl**, rue Saint-Roch 33,
1004 Lausanne
2. Déclaration de faillite: 20.01.2011
3. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 21.03.2011
4. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

5. **Remarques:** but : organisation de la distribution de repas préparés, principalement conditionnés à froid; livraison à des entreprises.

Office des Faillites de Lausanne
1014 Lausanne Adm cant

00604793

